

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01471 Numéro SIREN : 439 224 544 Nom ou dénomination : AARON

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/006757

6757

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : Société AARON SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 84 ALLEE DE STOCKHOLM		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 43922454400056		Néant ☐	
		Exercice N clos le 31/12/2022	
		N-1 31/12/2021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an	
Immobilisations		Stocks	
		Créances	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegat Qualité

Désignation de l'entreprise Société AARON SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 150 000)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	DB	2 650 000	2 650 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	37 430 716	34 889 475
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 784 765	4 061 241
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	43 030 481	41 765 716
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	16 769	183 325
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	16 769	183 325
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 525 041	8 122 056
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	245 229	229 388
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 962 577	24 527 459
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 179 991	3 122 970
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	41 257	714 363
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB		49 188
	TOTAL (IV)	EC	38 954 096	36 765 423
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	90 853	30 754
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	82 092 198	78 745 220
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	34 895 222	36 723 467
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		34

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		Société AARON SARL				Néant ☐ *			
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	31 450 261	FB	52 095 089	FC	83 545 350	72 382 980	
	Production vendue	FD		FE		FF			
		biens*							
	services*	FG	496 272	FH	1 544 554	FI	2 040 826	1 959 146	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	31 946 532	FK	53 639 643	FL	85 586 175	74 342 126	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	198 582	116 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 182 797	2 144 167	
	Autres produits (1) (11)					FQ	311 534	270 169	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	87 279 089	76 872 462	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	48 075 390	43 230 012	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(7 017 554)	(3 538 014)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 325 186	2 648 296	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(328 441)	(24 850)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	26 269 341	19 293 462	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	485 991	338 417	
	Salaires et traitements*					FY	6 560 636	4 938 614	
	Charges sociales (10)					FZ	2 476 496	1 894 003	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations			- dotations aux amortissements*	GA	523 682	452 386	
					- dotations aux provisions	GB			
		Sur actif circulant			dotations aux provisions*	GC	3 024 678	3 870 961	
	Pour risques et charges			dotations aux provisions	GD		135 000		
	Autres charges (12)				GE	904 216	442 129		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	84 299 621	73 680 415
	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)						GG	2 979 468	3 192 047
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		1 992 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	680 551		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	21 424	13 273	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	48 325	5 390	
	Différences positives de change					GN	348 857	223 700	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	1 099 157	2 234 364	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	16 763	48 325	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	251 181	246 815	
	Différences négatives de change					GS	20 082	43 196	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	288 026	338 336	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	811 131	1 896 028	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)						GW	3 790 599	5 088 074	

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENOIS

Cegid Quaba

Désignation de l'entreprise										Société AARON SARL										Néant ☐ *		
												Exercice N				Exercice N-1						
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA											
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB											
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC											
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD											
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE		6 657				14 547					
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF		3 565				15 878					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG											
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH		10 221				30 425					
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI		(10 221)				(30 425)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)		HJ		132 591				99 170				
Impôts sur les bénéfices *										(X)		HK		863 022				897 238				
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)										HL		88 378 246				79 106 826						
TOTAL DES C ARGES (II IV VI VIII IX X)										HM		85 593 482				75 045 584						
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des roduits - total des charges)												HN		2 784 765				4 061 241				
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO											
(2)	Dont	produits de locations immobilières										HY										
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IG										
(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *										HP										
		- Crédit bail immobilier										HQ										
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										IH											
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										IJ											
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										IK											
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)										HX											
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										RC											
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										RD											
(9)	Dont transferts de charges										A1		106 920				103 168					
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5		393 806				211 242			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3											
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4		169 812				92 936					
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives		A6		27 201		obligatoires		A9		369 605										
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8				dont cotisations Madelin		A7												
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)												Exercice N										
												Charges exceptionnelles				Produits exceptionnels						
amendes, pénalités												2 175										
VNC Immo cédées												3 565										
Pénalités marché												4 481										
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs												Exercice N										
												Charges antérieures				Produits antérieurs						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AARON
SARL au capital de 150 000 euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 82 092 198 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 85 586 175 Euros et dégagant un bénéfice de 2 784 765 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Reprise de l'activité post-covid

Après des années de fort impact de la crise sanitaire, la reprise d'activité s'est confirmée en 2022. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 85 586 175 € en hausse de 11 244 049 (+15%).

Le réseau de boutiques du groupe ainsi que l'activité Web ont connu de fort taux de croissance. L'activité Wholesale a connu une petite contre-performance du fait principalement des marchés germaniques pour qui 2022 a été économiquement compliquée.

Du fait de la reprise d'une activité « normale » (déplacements, salons, embauches, ...) après des années de prudence et de contraintes sanitaires, le taux de rentabilité (sur Résultat d'exploitation) se détériore à 3.5% vs 4.3% en 2021, ce qui reste très satisfaisant.

Fusion de la filiale Yona dans AARON

Au cours de l'exercice, dans un souci de simplification des flux et de l'organigramme du groupe, la société Aaron a absorbé sa filiale Yona qui concentrait l'activité Web du groupe avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2022. Le chiffre d'affaires de cette activité (vers le consommateur final) s'élève à 13.2 M€ pour l'exercice 2022 mais Aaron a en revanche « perdu » le chiffre d'affaires vers cette filiale qui se serait élevé à 6.6 M€. Au même titre, les charges liées à l'activité Web comptabilisées dans le compte de résultat de AARON en 2022 s'élèvent à approximativement 3M €. Les actifs et les passifs ont été transférés à leurs valeurs comptables entraînant la constatation d'un boni de fusion de 681k€ en produit financier dans le compte de résultat de la société AARON pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Financement

La société poursuit le remboursement de son PGE. En 2022, la société a remboursé 2.7 M€ de PGE et un montant restant dû de 3.5 M€.

Afin de financer son développement (ouverture de points de vente principalement à l'international), AARON a signé avec ses partenaires bancaires un contrat de crédit syndiqué en date du 17 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, 3.5 m€ ont été débloqués dans le cadre de ce contrat au cours de l'année

 **COPIE**
CERTIFIÉE
CONFORME

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événement significatif depuis le 1^{er} janvier 2023.

A la date d'arrêté des comptes 2022, sur la base des analyses menées, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°, PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les données sont présentées en euros.

Conformément au règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2017, les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	AARON	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 123 933		410 160
TOTAL			
Installations générales agencements aménagements des constructions	767 060		124 707
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	270 579		-
Installations générales agencements aménagements divers	1 600 833		215 709
Matériel de transport	-		
Matériel de bureau et informatique. Mobilier	1 557 250		157 916
Immobilisations corporelles en cours	559 391		15 735
Avances et acomptes	-		
TOTAL	4 755 112	-	514 067
Autres participations	500 800		-
Prêts, autres immobilisations financières	316 717		17 375
TOTAL	817 517	-	
TOTAL GENERAL	9 696 562	-	941 602

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	(319 119)		4 853 212	4 853 212
Installations générales agencements aménagements constr.	(210 188)	97533	1 004 422	1 004 422
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		-	270 579	270 579
Installations générales agencements aménagements divers	(33 448)	-	1 849 990	1 849 990
Matériel de transport		-	-	-
Matériel de bureau et informatique. Mobilier	3 365	5 915	1 705 886	1 705 886
Immobilisations corporelles en cours	559 390		15 736	15 736
Avances et acomptes			-	-
TOTAL	319 119	103 448	4 846 612	4 846 612
Autres participations		450 800	50 000	50 000
Prêts, autres immobilisations financières		-	334 092	334 092
TOTAL	-	-	384 092	384 092
TOTAL GENERAL	-	554 248	10 083 916	10 083 916

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Les immobilisations incorporelles sont principalement composées par la marque "American Vintage" pour une valeur de 2.452.959€, et par l'achat de l'usufruit des locaux de la SCI AM INVEST pour une valeur de 230 000€. L'usufruit est amortissable sur 12 ans.

Etat des amortissements

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements Aaron	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 098 946	267 006		1 365 952
Instal.générales agenc.aménag.constr.	694 687	38 557	97 424	635 820
Instal.techniques matériel outillage indus.	231 597	15 932		247 529
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 314 524	89 152		1 403 675
Matériel de transport	-			
Matériel de bureau informatique mobilier	1 374 025	112 698	2 555	1 484 168
TOTAL	3 614 832	256 339	99 979	3 771 193
TOTAL GENERAL	4 713 778	523 345	99 978	5 137 145

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Litiges	135 000		135 000	
Risque financier	48 325	16 768	48 325	16 769
TOTAL	183 325	16 768	183 325	16 769
Sur stocks et en cours	6 403 082	2 198 619	636 732	7 964 969
Sur comptes clients	1 297 404	826 059	304 146	1 819 317
TOTAL	7 700 485	3 024 678	940 878	9 784 286
TOTAL GENERAL	7 883 811	3 041 446	1 124 203	9 801 054
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 024 678	1 075 878	
Dont dotations et reprises financières		16 763	48 325	

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	334 092	334 092	
Clients douteux ou litigieux	128 559		128 559
Autres créances clients	20 323 321	20 323 321	
Personnel et comptes rattachés	11 609	11 609	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 136	11 136	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 091 660	1 091 660	
Impôts sur les bénéfices	238 734	238 734	
Groupe et associés	15 990 951	15 990 951	
Divers	0	0	
Débiteurs divers	117	117	
Charges constatées d'avance	2 283 175	2 283 175	
TOTAL	40 413 354	40 413 354	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	22 844	22 844		
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	8 502 197	4 443 323	3 383 874	675 000
Emprunts et dettes financières divers	215 939	215 939		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 962 577	26 962 577		
Personnel et comptes rattachés	851 519	851 519		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	662 429	662 429		
Impôts sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 013 048	1 013 048		
Autres impôts taxes et assimilés	135 390	135 390		
Groupe et associés	546 895	546 895		
Autres dettes	41 257	41 257		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	38 954 096	34 895 222	3 383 874	675 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 108 528			

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	125,0000	1 200			1 200

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Usufruit	Linéaire	12 ans

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle est déterminée en fonction des capitaux propres à la clôture de l'entité détenue. Si les capitaux propres de l'entité détenue sont inférieurs à la valeur des titres un test sur la valeur d'utilité est réalisé à partir des flux de trésorerie générés par l'activité de l'entité.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196, PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4° ; PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Stocks et dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2° ; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat des marchandises et sont valorisés selon la méthode « CMUP ». Par ailleurs une dépréciation est comptabilisée pour tenir compte des risques d'obsolescence afférents à ces stocks. Les stocks en cours ont, le cas échéant, été dépréciés de 7 964 969 euros par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice. Le taux de dépréciation varie pour chaque saison en fonction des simulations d'écoulements et se situe entre 12% et 99% pour l'exercice 2022.

La valeur actuelle des stocks par catégorie est la suivante :

Stock matières premières	547 322
Stock marchandises	30 691 722
Total	31 239 044

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur cout d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimées selon la méthode FIFO (premier entrée, premier sorti).

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée au bout d'un an, à hauteur de 100%.

Disponibilités en Euro

(Code du Commerce Art. R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	37 066
Autres créances	9 109
Disponibilités	0
Total	46 175

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 844
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 278 979
Clients avoirs à établir	322 210
Dettes fiscales et sociales	1 215 117
Total	4 839 150

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946/66 et 947/76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Ecarts de conversion	16 769	-	16 769	90 853
Total	16 769	-	16 769	90 853

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les créances, les disponibilités et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan selon le cas en écarts de conversion actif (pertes de change latentes) ou en écarts de conversion passif (gains de change latents). La différence résultant de l'actualisation des disponibilités en devises à ce dernier cours est incorporée dans le résultat financier selon le cas en gains de change ou en pertes de change.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

Conformément au règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2017, les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 283 175
Total	2 283 175
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	0
Total	0

Variation des capitaux propres

	31.12.2021	Affectation résultat 2021	Résultat 2022	Distribution Dividendes	31.12.2022
Capital social	150 000				150 000
Primes d'émission	2 650 000				2 650 000
Réserve légale	15 000				15 000
Report à nouveau	34 889 475	4 061 241		-1 520 000	37 430 716
Résultat de l'exercice	4 061 241	-4 061 241	2 784 765	0	2 784 765
Total capitaux propres	41 765 716	0	2 784 765	-1 520 000	43 030 481

Distribution de dividendes

Distribution de dividendes	Montant
01-oct-22	1 520 000
Total	1 520 000

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°; PCG Art. 831-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	83 545 350
Production vendues de services	2 040 826
Total	85 586 175

Répartition par secteur géographique	Montant
Ventes de marchandises France	31 450 261
Ventes de marchandises exports et livraisons intracomm	52 095 089
Production vendue de services France	496 272
Production vendue de services exports et livraisons intracomm	1 544 554
Total	85 586 175

Répartition par Canal	Montant
CA RETAIL	35 967 465
CA Wholesale	36 220 200
CA WEB	13 194 936
CA Divers	203 574
Total	85 586 175

Transferts de charges

TRANSFERT DE CHARGES SANS TVA SFAC	66 391
TRANSFERT CHARGES ASSURANCES	40 529
TRANSFERT DE CHARGES PERSONNEL	0
	106 920

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198; PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	45	25
Employés	97	
Total	142	25

Le personnel mis à disposition concerne les directeurs retail qui managent les équipes terrain au sein des filiales mais qui ont surtout un rôle clé sur le siège en interaction avec toutes les équipes support. Ils représentent et déploient la marque à travers l'activité retail et affiliés.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	3 790 599	863 022
Résultat exceptionnel (hors participation)	-10 221	0
Résultat comptable (hors participation)	3 780 378	863 022

La société AARON a opté en 2017 pour le régime d'intégration fiscale en tant que société mère. Aucun impact significatif sur la charge de l'impôt société AARON en 2022.

Les filiales intégrées pour la détermination du résultat d'ensemble sont :

- SARL AM RETAIL ;
- Et la SARL AM RETAIL SUD.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires pour la certification des comptes sont de 87 K€ (30K€ pour Ernst and Young et 57 K€ pour le cabinet Arditti).

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196; PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés :

Dépôt garantie divers	0
Dépôt garantie AM INVEST	279 532
Dépôt de garantie TVA SUISSE	8 910
Dépôt garantie SFAC	6 500
Dépôt garantie GEPS	330
Dépôt garantie Vinci	120
Dépôt garantie rue Etienne Marcel	17 922
Dépôt garantie logement Pinault	640
Dépôt garantie Suisse	3138
Dépôt réserve ADYEN	5000
Dépôt garantie AMM	12 000
Total	334 092

Engagements par Signature AARON - SG	31 332
Nantissement Aaron	46 200 000
Total des engagements donnés	46 231 332

Engagements recus :

Arkea Credoc AARON	3 000 000
Engagement CREDOC import à terme (EUR)	2 485 316

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197; PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La société a opté pour l'application optionnelle de la décision de l'IFRS IC intervenue en mai 2021 et remettant en cause l'étalement linéaire de l'engagement sur toute la durée d'emploi du salarié.

Le montant de l'engagement est de 88.443€ au 31/12/2022.

Pour mémoire, les hypothèses de calcul mentionné dans la présente annexe étaient les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.64%
- Age moyen de départ à la retraite : 60-67ans
- Taux charges sociales:
 - Cadres : 35%
 - Non cadres : 32%
- Contribution Employeur : 50%
- Taux d'inflation: 2%
- Taux de rotation du personnel: Turn-over Fort
- Ventilation des départs à la retraite :
 - Départ Volontaire : 100%
 - Mise à la retraite par l'employeur : 0%
- Méthode : Unités de crédit projetées option prospective

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15 et Art. R 123-197, PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	SIREN	Siège Social
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	503 055 436	Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes - 83870 Signes

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				brute	nette
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	50 000	1 154 658	100	50 000	50 000

Société	prêts et avances consentis non rbt par la ste	cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	14 037 061	9 497 492	28 789 536	1 263 401	

Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles	Montant
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	6 657
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 565
TOTAL	10 222
Produits exceptionnels	Montant
Produits exceptionnels sur opération en capital	0
TOTAL	0

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 85 586 175 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 74 342 126 Euros, soit une augmentation de 15.12 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 2 784 765 Euros, soit 3.25% du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 88 378 246 Euros contre 79 106 826 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 11.72 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 85 593 482 Euros contre 75 045 584Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 14.06%.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 9 037 132 Euros et représentent 10.56% du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 32.26 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 3 548 360 Euros et représentent 4.15 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 3 790 599 Euros soit 4.43 % du chiffre d'affaires hors taxes.

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 2 784 765 Euros

- à la réserve légale :	0 euros
- aux autres réserves :	0 euros
- en autres répartitions:	0 euros
- en report à nouveau :	1 264 765 euros
- en dividendes :	1 520 000 euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	150 000 Euros
- Prime Apport	2 650 000 Euros
- Réserve légale	15 000 Euros
- Autres réserves	0 Euros
- Report à nouveau	1 264 765 Euros
Situation nette	41 510 481 Euros

4 / FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L. 233-6, al.2 du C.com, nous vous informons que notre société contrôle les sociétés suivantes :

-SARL AM RETAIL au capital de 50 000€ détenue à 100%, a réalisé un bénéfice de 1 263 401€.

Cette filiale appartient au même secteur d'activité « commerce de détails ».

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

5 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune dépense de R&D n'a été engagée.
- qu'aucun évènement n'est intervenu entre la date de la clôture et la date du rapport de gestion.
- que les dépenses non admises en charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts sont d'un montant de 38 379€ et les charges non déductibles fiscalement, notamment une TVTS de 1 256 €.

6/ FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Reprise de l'activité post-covid

Après des années de fort impact de la crise sanitaire, la reprise d'activité s'est confirmée en 2022. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 85 586 175 € en hausse de 11 244 049 (+15%).

Le réseau de boutiques du groupe ainsi que l'activité Web ont connu de fort taux de croissance. L'activité Wholesale a connu une petite contre-performance du fait principalement des marchés germaniques pour qui 2022 a été économiquement compliquée. Du fait de la reprise d'une activité « normale » (déplacements, salons, embauches, ...) après des années de prudence et de contraintes sanitaires, le taux de rentabilité (sur Résultat d'exploitation) se détériore à 3.5% vs 4.3% en 2021, ce qui reste très satisfaisant.

Fusion de la filiale Yona dans AARON

Au cours de l'exercice, dans un souci de simplification des flux et de l'organigramme du groupe, la société Aaron a absorbé sa filiale Yona qui concentrait l'activité Web du groupe avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2022. Le chiffre d'affaires de cette activité (vers le consommateur final) s'élève à 13.2 M€ pour l'exercice 2022 mais Aaron a en revanche « perdu » le chiffre d'affaires vers cette filiale qui se serait élevé à 6.6 M€. Au même titre, les charges liées à l'activité Web comptabilisées dans le compte de résultat de AARON en 2022 s'élèvent à approximativement 3M €. Les actifs et les passifs ont été transférés à leurs valeurs comptables entraînant la constatation d'un boni de fusion de 681k€ en produit financier dans le compte de résultat de la société AARON pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Financement

La société poursuit le remboursement de son PGE. En 2021, la société a remboursé 2.7 M€ de PGE et un montant restant dû de 3.5 M€.

Afin de financer son développement (ouverture de points de vente principalement à l'international), AARON a signé avec ses partenaires bancaires un contrat de crédit syndiqué en date du 17 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, 3.5 m€ ont été débloqués dans le cadre de ce contrat au cours de l'année.

7/ EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

A la date d'arrêté des comptes 2022, sur la base des analyses menées, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

8/ ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET CREANCES

ANNEE 2022

FOURNISSEURS	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total général
Nbre de factures concernées	1 014	213	89	39	159	1 514
Montant TTC	18 872 457	1 616 653	1 307 045	183 561	1 741 030	23 720 747
% du total CATTC	22,48%	1,93%	1,56%	0,22%	2,07%	28,25%

ANNEE 2022

CLIENTS	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total général
Nbre de factures	4 968	1 384	1 161	624	3 582	11 719
Montant TTC	16 375 316	-472 255	1 711 989	1 866 046	1 086 224	20 567 234
% du total CATTC	17,80%	-0,51%	1,86%	2,03%	1,18%	22,36%

RAPPORT DE GESTION

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

8/ DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes versés au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION
2022	1 520 000 €
2021	1 520 000 €
2020	0 €

9/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

M Michael AZOULAY LE GERANT

~~AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000€
Allée de Stockholm
Parc d'Activités de Signes
83870 SIGNES - France
Tél : 04 94 07 00 20 - Fax : 04 94 07 61 06
TVA INTRA : FR 36 439 224 544
SIRET 439 224 544 00058 - APE 4642Z~~

SARL AARON
ALLEE DE STOCKHOLM
ZONE D'ACTIVITE DE SIGNES
83870 SIGNES
RCS TOULON B 439.224.544

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Juin 2023
STATUANT SUR LES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt trois
Le trente Juin
A douze heures trente,

Les associés de la SARL AARON, société à responsabilité limitée, au capital de 150.000 €, divisé en 1.200 parts de 125€ chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Tous les associés de la société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société sont présents.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Tomer ARDITTI, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.
Madame Corine CORANTIN, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Monsieur AZOULAY MICHAEL, gérant associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Lecture des rapports généraux des commissaires aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Approbation des comptes consolidés clos le 31 décembre 2022 du Groupe AMERICAN VINTAGE
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des charges non déductibles,
- Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions entre la société et ses dirigeants ou associés,
- Rémunération du gérant.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Les rapports établis par les Commissaires aux comptes,
- Les rapports spéciaux sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et des rapports spéciaux sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les 15 jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation et des documents nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 784 765 € de la manière suivante :

En report à nouveau	1 264 765 Euros
---------------------	-----------------

Distribution de dividendes	1 520 000 Euros
----------------------------	-----------------

Les dividendes sont répartis de manière non proportionnelle au nombre de parts attribuées à chacun des associés, tel qu'indiqué ci-après :

- | | |
|---|---|
| - Société Civile AM.H à hauteur de | six cent mille euros (600 000€) |
| - Monsieur Serge Azoulay à hauteur de | Cent soixante-douze mille euros (172 000€) |
| - Madame Sandrine Azoulay à hauteur de | Cent soixante-douze euros (172 000€) |
| - Monsieur Michaël Azoulay à hauteur de | Cinq cent soixante-seize mille euros (576.000€) |

L'assemblée générale prend acte que la mise en paiement des dividendes interviendra dans le délai maximal de neuf mois après clôture de l'exercice soit au plus tard le 30/09/2023.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts. L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée que les dividendes perçus par les associés personnes physiques autres que la société AM.H. éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2' du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8%.

Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante.

En outre, concernant les prélèvements sociaux dus sur la base des dividendes perçus par chaque associé personne physique autre que Monsieur Michaël AZOULAY et la société AM.H., ces prélèvements sont retenus à la source par la Société au taux global de 17,20 % (cf. article L. 136-7 V du Code de la sécurité sociale).

Concernant en particulier les dividendes perçus par Monsieur Michaël AZOULAY, pris en sa qualité de Gérant et associé de la Société, il convient de vérifier dans quelle mesure ces dividendes doivent être soumis aux cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants (cf. article L. 1316 du Code de la sécurité sociale) et/ou aux prélèvements sociaux au taux global de 12,8 %.

Après paiement de ces dividendes les capitaux propres de la Société se présenteront ainsi :

le capital social s'élève à	150 000 euros
le compte « Prime d'émission » s'élève à	2 650 000 euros
le compte « Réserve Légale » (entièrement dotée) s'élève à	15 000 euros
le compte « Réserves statutaires ou contractuelles » s'élève à	0 euros
le compte « Réserves Réglementées » s'élève à	0 euros
le compte « Autres Réserves » s'élève à	0 euros
le compte « Report à nouveau » s'élève à	38 695 481 euros
le compte « Résultat » s'élève à	0 euros
Montant total des capitaux propres	41 510 481 euros

Conformément à la Loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION
----------	--------------

2022	1 520 000 €
2021	1 520 000 €
2020	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte et valide les conventions conclues et renouvelées au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette perçue par les co-gérants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 780 000 € détaillée comme suit

- Michaël AZOULAY : 25.000 € mensuels _ Bonus 150.000 €, soit un total de 450 000 €
- Serge AZOULAY : 10.000 € mensuels pendant 4 mois puis 12.000 € mensuels _ Bonus 25.000 €, soit un total de 161 000 €
- Sandrine ATTALI : 12.000 € mensuels _ Bonus 25.000 €, soit un total de 169 000 €

Pour l'exercice en cours, ces rémunérations seront maintenues

L'assemblée générale approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales liées à cette rémunération et s'élevant à 396 806 € pour l'exercice 2022, ainsi que le remboursement des frais liés à l'exercice de ce mandat sous présentation de justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que les comptes comportent des dépenses non admises en charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts pour un montant de 38 379 € et les charges non déductibles fiscalement, notamment une TVTS de 1 256 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et gérant.

MICHAEL AZOULAY

AMERICAN VINTAGE
SARL AARON CAPITAL 150 000€
Allée de Stockholm
Parc d'activité de Sigas
83870 SIGAVES France
Tél. : 04 98 07 00 20 - Fax : 04 94 07 61 06
TVA INTRA : FR 36 439 224 544
SIRET 439 224 544 00056 - APE 4642Z

TOMER ARDITTI

ERNST & YOUNG Audit

Aaron

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

TOMER ARDITTI
305 A, avenue du Prado
La Marbella
13008 Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aaron

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée de la société Aaron,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aaron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Fusion de la filiale Yona dans Aaron » dans la partie « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels relative aux conséquences de la fusion de la filiale Yona dans la société Aaron qui s'est déroulée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 15 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

Tomer ARDITTI



ERNST & YOUNG Audit



Corine Corantin

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : Société AARON SARL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 84 ALLEE DE STOCKHOLM		83127 SIGNES	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 4 3 9 2 2 4 5 4 4 0 0 0 5 6		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CI	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks	
Immobilisations		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagat Quatin

* Des immobilisations financées par emprunt sont déduites dans la colonne "3 2023"

Dossier N° 000001 en Euros.

ENTREPRISE ON DEMAND MASTER

Désignation de l'entreprise : Société AARON SARL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..150...000... ..)	DA	150 000	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	2 650 000	2 650 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 000	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	37 430 716	34 889 475
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 784 765	4 061 241
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	43 030 481
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	16 769	183 325
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	16 769	183 325
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 525 041	8 122 056
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	245 229	229 388
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 962 577	24 527 459
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 179 991	3 122 970
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	41 257	714 363
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB		49 188
TOTAL (IV)		EC	38 954 096	36 765 423
Ecart de conversion passif * (V)		ED	90 853	30 754
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	82 092 198	78 745 220
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	34 895 222	36 723 467
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		34	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AARON SARL		Néant ☐ *							
		Exercice N		Exercice (N-1)					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	31 450 261	FB	52 095 089	FC	83 545 350	72 382 980	
	Production vendue	bicns*	FD		FE		FF		
		services*	FG	496 272	FH	1 544 554	FI	2 040 826	1 959 146
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	31 946 532	FK	53 639 643	FL	85 586 175	74 342 126	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	198 582	116 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 182 797	2 144 167	
	Autres produits (1) (11)					FQ	311 534	270 169	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	87 279 089	76 872 462	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	48 075 390	43 230 012	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(7 017 554)	(3 538 014)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 325 186	2 648 296	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(328 441)	(24 850)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	26 269 341	19 293 462	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	485 991	338 417	
	Salaires et traitements*					FY	6 560 636	4 938 614	
	Charges sociales (10)					FZ	2 476 496	1 894 003	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	523 682	452 386	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	3 024 678	3 870 961		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		135 000		
	Autres charges (12)					GE	904 216	442 129	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	84 299 621	73 680 415	
	- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 979 468	3 192 047	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		1 992 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	680 551		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	21 424	13 273	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	48 325	5 390	
	Différences positives de change					GN	348 857	223 700	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 099 157	2 234 364	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	16 763	48 325	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	251 181	246 815	
	Différences négatives de change					GS	20 082	43 196	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	288 026	338 336	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	811 131	1 896 028		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMP TS (I - II III - IV V - VI)					GW	3 790 599	5 088 074		

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AARON SARL

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 657	14 547		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 565	15 878		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 221	30 425		
- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(10 221)	(30 425)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	132 591	99 170		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	863 022	897 238		
TOTAL DES PRODUITS (I III V VII)		HL	88 378 246	79 106 826		
TOTAL DES CHARGES (II IV VI VIII IX X)		HM	85 593 482	75 045 584		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	2 784 765	4 061 241		
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
		- Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	106 920	103 168		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	393 806	211 242		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	169 812	92 936		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	27 201	obligatoires	A9	369 605
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		Dont cotisations Madelin	A7	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
amendes, pénalités		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
		2 175				
VNC Immo cédées		3 565				
Pénalités marché		4 481				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs .		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 82 092 198 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 85 586 175 Euros et dégageant un bénéfice de 2 784 765 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

Reprise de l'activité post-covid

Après des années de fort impact de la crise sanitaire, la reprise d'activité s'est confirmée en 2022.

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 85 586 175 € en hausse de 11 244 049 (+15%).

Le réseau de boutiques du groupe ainsi que l'activité Web ont connu de fort taux de croissance.

L'activité Wholesale a connu une petite contre-performance du fait principalement des marchés germaniques pour qui 2022 a été économiquement compliquée.

Du fait de la reprise d'une activité « normale » (déplacements, salons, embauches, ...) après des années de prudence et de contraintes sanitaires, le taux de rentabilité (sur Résultat d'exploitation) se détériore à 3.5% vs 4.3% en 2021, ce qui reste très satisfaisant.

Fusion de la filiale Yona dans AARON

Au cours de l'exercice, dans un souci de simplification des flux et de l'organigramme du groupe, la société Aaron a absorbé sa filiale Yona qui concentrait l'activité Web du groupe avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2022. Le chiffre d'affaires de cette activité (vers le consommateur final) s'élève à 13.2 M€ pour l'exercice 2022 mais Aaron a en revanche « perdu » le chiffre d'affaires vers cette filiale qui se serait élevé à 6.6 M€. Au même titre, les charges liées à l'activité Web comptabilisées dans le compte de résultat de AARON en 2022 s'élèvent à approximativement 3M €. Les actifs et les passifs ont été transférés à leurs valeurs comptables entraînant la constatation d'un boni de fusion de 681k€ en produit financier dans le compte de résultat de la société AARON pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Financement

La société poursuit le remboursement de son PGE. En 2022, la société a remboursé 2.7 M€ de PGE et un montant restant dû de 3.5 M€.

Afin de financer son développement (ouverture de points de vente principalement à l'international), AARON a signé avec ses partenaires bancaires un contrat de crédit syndiqué en date du 17 décembre 2021. Au 31 décembre 2022, 3.5 m€ ont été débloqués dans le cadre de ce contrat au cours de l'année

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas eu d'événement significatif depuis le 1^{er} janvier 2023.

A la date d'arrêté des comptes 2022, sur la base des analyses menées, la société n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause sa capacité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°, PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement desdits comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les données sont présentées en euros.

Conformément au règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2017, les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	AARON	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	4 123 933		410 160
Installations générales agencements aménagements des constructions	767 060		124 707
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	270 579		-
Installations générales agencements aménagements divers	1 600 833		215 709
Matériel de transport	-		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 557 250		157 916
Immobilisations corporelles en cours	559 391		15 735
Avances et acomptes	-		
TOTAL	4 755 112	-	514 067
Autres participations	500 800		-
Prêts, autres immobilisations financières	316 717		17 375
TOTAL	817 517	-	
TOTAL GENERAL	9 696 562	-	941 602

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	(319 119)		4 853 212	4 853 212
Installations générales agencements aménagements constr.	(210 188)	97533	1 004 422	1 004 422
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		-	270 579	270 579
Installations générales agencements aménagements divers	(33 448)	-	1 849 990	1 849 990
Matériel de transport		-	-	-
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 365	5 915	1 705 886	1 705 886
Immobilisations corporelles en cours	559 390		15 736	15 736
Avances et acomptes			-	-
TOTAL	319 119	103 448	4 846 612	4 846 612
Autres participations		450 800	50 000	50 000
Prêts, autres immobilisations financières		-	334 092	334 092
TOTAL	-	-	384 092	384 092
TOTAL GENERAL	-	554 248	10 083 916	10 083 916

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Les immobilisations incorporelles sont principalement composées par la marque "American Vintage" pour une valeur de 2.452.959€, et par l'achat de l'usufruit des locaux de la SCI AM INVEST pour une valeur de 230 000€. L'usufruit est amortissable sur 12 ans.

Etat des amortissements

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements Aaron	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 098 946	267 006		1 365 952
Instal.générales agenc.aménag.constr.	694 687	38 557	97 424	635 820
Instal.techniques matériel outillage indus.	231 597	15 932		247 529
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 314 524	89 152		1 403 675
Matériel de transport	-			
Matériel de bureau informatique mobilier	1 374 025	112 698	2 555	1 484 168
TOTAL	3 614 832	256 339	99 979	3 771 193
TOTAL GENERAL	4 713 778	523 345	99 978	5 137 145

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Litiges	135 000		135 000	
Risque financier	48 325	16 768	48 325	16 769
TOTAL	183 325	16 768	183 325	16 769
Sur stocks et en cours	6 403 082	2 198 619	636 732	7 964 969
Sur comptes clients	1 297 404	826 059	304 146	1 819 317
TOTAL	7 700 485	3 024 678	940 878	9 784 286
TOTAL GENERAL	7 883 811	3 041 446	1 124 203	9 801 054
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 024 678	1 075 878	
Dont dotations et reprises financières		16 763	48 325	

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	334 092	334 092	
Clients douteux ou litigieux	128 559		128 559
Autres créances clients	20 323 321	20 323 321	
Personnel et comptes rattachés	11 609	11 609	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 136	11 136	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 091 660	1 091 660	
Impôts sur les bénéfices	238 734	238 734	
Groupe et associés	15 990 951	15 990 951	
Divers	0	0	
Débiteurs divers	117	117	
Charges constatées d'avance	2 283 175	2 283 175	
TOTAL	40 413 354	40 413 354	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	22 844	22 844		
Emprunts et dettes et crédit à plus de 1 an à l'origine	8 502 197	4 443 323	3 383 874	675 000
Emprunts et dettes financières divers	215 939	215 939		
Fournisseurs et comptes rattachés	26 962 577	26 962 577		
Personnel et comptes rattachés	851 519	851 519		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	662 429	662 429		
Impôts sur les bénéfices	0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 013 048	1 013 048		
Autres impôts taxes et assimilés	135 390	135 390		
Groupe et associés	546 895	546 895		
Autres dettes	41 257	41 257		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	38 954 096	34 895 222	3 383 874	675 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 500 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 108 528			

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Composition du capital social

(Code du Commerce Art. R 123-197 ; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	125,0000	1 200			1 200

Evaluation des immobilisations corporelles

(Code du Commerce Art. R 123-196 1°)

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186°)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisés ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Usufruit	Linéaire	12 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur actuelle est déterminée en fonction des capitaux propres à la clôture de l'entité détenue. Si les capitaux propres de l'entité détenue sont inférieurs à la valeur des titres un test sur la valeur d'utilité est réalisé à partir des flux de trésorerie générés par l'activité de l'entité.

Créances immobilisées

(Code du Commerce Art. R 123-196 , PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4°, PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Stocks et dépréciation des stocks

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°; PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks de marchandises sont évalués au prix d'achat des marchandises et sont valorisés selon la méthode « CMUP ». Par ailleurs une dépréciation est comptabilisée pour tenir compte des risques d'obsolescence afférents à ces stocks. Les stocks en cours ont, le cas échéant, été dépréciés de 7 964 969 euros par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice. Le taux de dépréciation varie pour chaque saison en fonction des simulations d'écoulements et se situe entre 12% et 99% pour l'exercice 2022.

La valeur actuelle des stocks par catégorie est la suivante :

Stock matières premières	547 322
Stock marchandises	30 691 722
Total	31 239 044

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

(Code du commerce Art R 123-196)

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur cout d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimées selon la méthode FIFO (premier entrée, premier sorti).

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Une provision pour dépréciation des créances clients est constatée au bout d'un an, à hauteur de 100%.

Disponibilités en Euro

(Code du Commerce Art R 123-196 1° et 2°)

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	37 066
Autres créances	9 109
Disponibilités	0
Total	46 175

AARON
SARL au capital de 150 000 euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	22 844
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 278 979
Clients avoirs à établir	322 210
Dettes fiscales et sociales	1 215 117
Total	4 839 150

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946/66 et 947/76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Ecart de conversion	16 769	-	16 769	90 853
Total	16 769	-	16 769	90 853

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les créances, les disponibilités et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises à ce dernier cours est portée au bilan selon le cas en écarts de conversion actif (pertes de change latentes) ou en écarts de conversion passif (gains de change latents). La différence résultant de l'actualisation des disponibilités en devises à ce dernier cours est incorporée dans le résultat financier selon le cas en gains de change ou en pertes de change.

Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risque.

Conformément au règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture applicable de façon obligatoire à compter du 1er janvier 2017, les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les écarts de conversion des dettes et créances financières (provisionnés ou réalisés) sont comptabilisés en résultat financier.

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 283 175
Total	2 283 175
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	0
Total	0

Variation des capitaux propres

	31.12.2021	Affectation résultat 2021	Résultat 2022	Distribution Dividendes	31.12.2022
Capital social	150 000				150 000
Primes d'émission	2 650 000				2 650 000
Réserve légale	15 000				15 000
Report à nouveau	34 889 475	4 061 241		-1 520 000	37 430 716
Résultat de l'exercice	4 061 241	-4 061 241	2 784 765	0	2 784 765
Total capitaux propres	41 765 716	0	2 784 765	-1 520 000	43 030 481

Distribution de dividendes

Distribution de dividendes	Montant
01-oct-22	1 520 000
Total	1 520 000

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4°, PCG Art. 831-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	83 545 350
Production vendues de services	2 040 826
Total	85 586 175

Répartition par secteur géographique	Montant
Ventes de marchandises France	31 450 261
Ventes de marchandises exports et livraisons intracomm	52 095 089
Production vendue de services France	496 272
Production vendue de services exports et livraisons intracomm	1 544 554
Total	85 586 175

Répartition par Canal	Montant
CA RETAIL	35 967 465
CA Wholesale	36 220 200
CA WEB	13 194 936
CA Divers	203 574
Total	85 586 175

Transferts de charges

TRANSFERT DE CHARGES SANS TVA SFAC	66 391
TRANSFERT CHARGES ASSURANCES	40 529
TRANSFERT DE CHARGES PERSONNEL	0
	106 920

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Effectif moyen

(Code du Commerce Art. R 123-198, PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	45	25
Employés	97	
Total	142	25

Le personnel mis à disposition concerne les directeurs retail qui managent les équipes terrain au sein des filiales mais qui ont surtout un rôle clé sur le siège en interaction avec toutes les équipes support. Ils représentent et déploient la marque à travers l'activité retail et affiliés.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	3 790 599	863 022
Résultat exceptionnel (hors participation)	-10 221	0
Résultat comptable (hors participation)	3 780 378	863 022

La société AARON a opté en 2017 pour le régime d'intégration fiscale en tant que société mère. Aucun impact significatif sur la charge de l'impôt société AARON en 2022.

Les filiales intégrées pour la détermination du résultat d'ensemble sont :

- SARL AM RETAIL ;
- Et la SARL AM RETAIL SUD.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires pour la certification des comptes sont de 87 K€ (30K€ pour Ernst and Young et 57 K€ pour le cabinet Arditti).

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(Code du Commerce Art. R 123-196, PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés :

Dépôt garantie divers	0
Dépôt garantie AM INVEST	279 532
Dépôt de garantie TVA SUISSE	8 910
Dépôt garantie SFAC	6 500
Dépôt garantie GEPS	330
Dépôt garantie Vinci	120
Dépôt garantie rue Etienne Marcel	17 922
Dépôt garantie logement Pinault	640
Dépôt garantie Suisse	3 138
Dépôt réserve ADYEN	5 000
Dépôt garantie AMM	12 000
Total	334 092

Engagements par Signature AARON - SG	31 332
Nantissement Aaron	46 200 000
Total des engagements donnés	46 231 332

Engagements recus :

Arkea Credoc AARON	3 000 000
Engagement CREDOC import à terme (EUR)	2 485 316

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(Code du Commerce Art. R 123-197, PCG Art. 531-2/9, Art. 532-12)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La société a opté pour l'application optionnelle de la décision de l'IFRS IC intervenue en mai 2021 et remettant en cause l'étalement linéaire de l'engagement sur toute la durée d'emploi du salarié.

Le montant de l'engagement est de 88.443€ au 31/12/2022.

Pour mémoire, les hypothèses de calcul mentionné dans la présente annexe étaient les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.64%
- Age moyen de départ à la retraite : 60-67ans
- Taux charges sociales:
 - Cadres : 35%
 - Non cadres : 32%
- Contribution Employeur : 50%
- Taux d'inflation: 2%
- Taux de rotation du personnel: Turn-over Fort
- Ventilation des départs à la retraite :
 - Départ Volontaire : 100%
 - Mise à la retraite par l'employeur : 0%
- Méthode : Unités de crédit projetées option prospective

AARON
SARL au capital de 150 000euros
RCS : 439 224 544
Siège social : Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes
83870 - Signes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15 et Art. R. 123-197, PCG Art. 531-3 et 532-12)

Société	SIREN	Siège Social
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	503 055 436	Allée de Stockholm - Parc d'Activités de Signes - 83870 Signes

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus	
				brute	nette
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	50 000	1 154 658	100	50 000	50 000

Société	prêts et avances consentis non rbt par la ste	cautions et avals données par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
- Filiales détenues à + de 50% - AM RETAIL	14 037 061	9 497 492	28 789 536	1 263 401	

Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles	Montant
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	6 657
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 565
TOTAL	10 222
Produits exceptionnels	Montant
Produits exceptionnels sur opération en capital	0
TOTAL	0

TOMER ARDITTI

ERNST & YOUNG Audit

Aaron

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

TOMER ARDITI
305 A, avenue du Prado
La Marbella
13008 Marseille

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Calypso
Quartier Euromed
Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aaron

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée de la société Aaron,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Aaron relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe de la gérance.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Marseille, le 15 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

Tomer ARDITTI



ERNST & YOUNG Audit



Corine Corantin